



Contestation des charges comprises dans le loyer

Par **Pandora**, le 12/02/2010 à 10:18

Bonjour,
Je suis locataire depuis 3 ans dans un appartement meublé situé au premier étage d'une grande bâtisse type manoir en vieilles pierres blanches. Mon loyer est charges comprises car je n'ai pas de compteur individuel, le compteur que j'ai est celui de tout l'étage : soit la lumière des étages, et des chambres (+chauffage car convecteurs électriques)...plus mes consommations. Mon appartement est chauffé en convecteurs électriques et est composé d'une salle de bain, d'un toilette (non chauffée), d'une cuisine et d'une pièce faisant office de bureau, de salon et de chambre. Depuis quelques temps les propriétaires "râlent" régulièrement car ils me signalent que je consomme trop d'électricité, que je ne dois pas faire mes lessives en plein jour car cela consomme trop. Je sais qu'en dehors du fait qu'ils n'aient pas à me faire ses reproches car mon loyer est charge comprise, j'aimerais connaître mes droits sur ce problème. Je dispose dans l'appart, d'une télé, d'un ordinateur et d'un aquarium, le chauffage de ma SdB marche continuellement (thermostat 6/7), et dans ma cuisine, il ne fait jamais plus de 16°C. (A l'heure actuelle à mon bureau, j'ai les mains glacées!) D'autre part, je tiens à signaler que j'ai régulièrement des problèmes de canalisations (douche bouchée qui remonte dans la douche du voisin ou pire encore les toilettes du voisin qui remontent dans ma douche!!!) Que puis je leur dire???? Meric de votre aide, n'hésitez pas à me poser des questions car la situation est compliquée!